

## La prévention : l'affaire de tous

L'A.D.D.E.V.A 44, et ses dirigeants, ont bien mesuré l'ampleur de la catastrophe sanitaire, qui s'étalait devant eux et malheureusement, pour longtemps.

En cause l'amiante présente au quotidien bien que depuis 1997 il soit interdit de le commercialiser, de le transformer ou de l'utiliser

Vingt millions de tonnes d'amiante lié (fibro ciment), deux cent mille tonnes d'amiante non lié (flocage des murs et autres) sont présents dans notre vie courante aujourd'hui avec le désamiantage lors de démolition ou de rénovation de bâtiments.

Sans procédures adéquates de prévention dans les bâtiments privés ou publics, par des entreprises ou des particuliers, nous évaluons à plus de cinquante mille le nombre de victimes à cause de l'amiante dans notre environnement. Ce chiffre vient s'ajouter aux prévisions des cent mille morts d'ici 2030.

### **Nous faisons du désamiantage une cause Nationale (voir le bulletin de l'ANDEVA)**

Pour cela notre association a mis en place une structure pour, à notre niveau, prendre en charge l'information auprès de la population, et en particulier celle de nos adhérents, dans le cadre du désamiantage de leurs biens (démolition ou rénovation) afin que cela se fasse dans des conditions optimales. Nous avons également des contacts avec des professionnels du désamiantage.

Roland Hottelard et Michel Deniaud ont suivi à Paris, une formation sur la prévention du risque amiante, ils ont également participé le 13 Avril dernier au Sénat à un colloque, dont le thème était :  
Amiante, Désamiantage : Comment répondre au défis ?

### Des dossiers en cours

Depuis plusieurs semaines, nous sommes intervenus, auprès des Pouvoirs Publics : mairies de Saint-Nazaire, Couëron, Pornichet, différentes Communautés de Communes, mais aussi Syndicat de salariés, inspection du travail, entrepreneurs, Port Autonome Nantes/Saint-Nazaire, la Presse et bien sûr, Préfet et Sous Préfet notamment dans le dossier de la déconstruction de navire.

### Livret de prévention

Afin d'informer les Adhérents de l'A.D.D.E.V.A. 44 sur les procédures de désamiantage, avant de passer à l'action dans leurs éventuels petits travaux, nous avons édité une brochure d'informations pour aider à tous travaux de désamiantage que vous seriez amenés à réaliser.

Pour toute informations complémentaires : Tel : 06 76 57 94 19 ou 09 65 30 03 32

Contact [www.addeva44.fr](http://www.addeva44.fr)